



ACTUALITE



Union nationale des transporteurs routiers du Togo

Une nouvelle ère s'amorce avec Fombo Séna, nouveau président élu

A l'Union nationale des transporteurs routiers du Togo (Unatrot), c'est une nouvelle ère qui s'annonce après le 10^e congrès ordinaire tenu le samedi 12 novembre à Lomé. Congrès sanctionné par l'élection d'un nouveau président : M. Séna Fombo qui succède ...

PAGE 9

BUSINESS



Cimenterie

Au Togo comme partout en Afrique, CIMCO ne lésine pas sur la politique qualité

La nouvelle cimenterie annoncée au Togo depuis quelques années est enfin opérationnelle après plusieurs années de travaux dans la zone industrielle du port de Lomé (PAL) où elle est installée. Mais, à peine ses activités démarrées, La Cimenterie de la côte ouest africaine (Cimco) fait face ...

PAGE 11

ECONOMIE

Banque

Coris Bank International, la banque des pharmaciens

Les 13^{èmes} journées de l'Ordre national des pharmaciens du Togo se sont tenues du 10 ...

PAGE 5

Modernisation du transport aérien

Faure Gnassingbé accorde une audience au DG DE l'Asecna

Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé a échangé, mercredi 16 novembre 2022 à Lomé, avec le directeur général de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna). L'amélioration du transport aérien en Afrique était au cœur de cette audience.



PAGE 3



PIA

Le parc textile attire des investisseurs étrangers

Des investisseurs anglais, américains, srilankais et d'autres pays ont visité, mercredi 16 novembre, le parc textile de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA). Cette prospection a permis à la vingtaine d'hommes d'affaires de toucher du doigt la réalité de cette infrastructure.

PAGE 5

DERNIERES HEURES

Le Premier ministre a reçu des investisseurs étrangers

Le Premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, a reçu mardi 15 novembre à Lomé, une délégation d'investisseurs occidentaux. Au menu des échanges, les opportunités d'affaires et les potentialités d'investissement au Togo. La rencontre qui s'est tenue en présence d'autres membres du gouvernement a aussi permis de présenter aux hommes d'affaires, les initiatives réalisées et celles en cours, notamment dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications, de la logistique et du transport...

Le Togo dispose aujourd'hui de plusieurs atouts qui lui permettent d'améliorer le climat des affaires. Ainsi, les investisseurs ont été entretenus entre autres sur la réglementation du cadre juridique et fiscal, les potentialités naturelles et économiques, le climat de sécurité, de paix et de stabilité propice aux affaires. Selon la ministre de la Promotion de l'investissement, Kayi Mivévor, ces derniers ont « été identifiés, parce qu'ils ont une stratégie de relocalisation de leurs investissements en Afrique ».

Les hommes d'affaires ont apprécié au cours de leur séjour au Togo, certains projets dont la Plateforme industrielle d'Adétikopé.

Source : republiquetogolaise.com

Diaspora togolaise

Trois ans après, le HCTE à l'heure du bilan

Le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE), structure à caractère associatif, créée par arrêté le 02 juillet 2019, est l'instance représentative de toute la diaspora togolaise. A l'issue de la première élection totalement numérique de la diaspora tenue en septembre 2019, 77 délégués ont été élus, couvrant 53 pays et circonscriptions. Installés les 28 et 29 novembre 2019 à Lomé, les délégués ont regagné ...



PAGE 6&7

	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">SOMMAIRE</p> <p>Afrique/Sécurité La fin de l'opération Barkhane officiellement actée</p> <p style="text-align: right;">P 4</p>	<p>Santé publique togolaise La guerre est-elle déclarée aux vendeurs d'illusion qui opèrent dans le secteur ?</p>  <p style="text-align: right;">P 9</p>	<p>Entrepreneuriat Le projet Partec pour lutter contre la pauvreté</p>  <p style="text-align: right;">P 11</p>
---	--	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Inana-Textile, un exemple de la résilience grâce au crédit de relance du FNFI

Kuevi Anani Djidjemé est un entrepreneur Togolais installé à Aného qui exerce son activité dans le domaine de la tisseranderie. C'est en 2016 qu'il s'associe à 3 étudiants pour créer Inana-Textile, une entreprise spécialisée dans la fabrication et la vente de pagnes artisanaux Kenté. Ainsi ce groupe de jeunes préserve une tradition ancestrale en la modernisant et en proposant des articles raffinés. Fortement impactée par les conséquences de la pandémie de la Covid-19, l'entreprise a pu renaître avec le Crédit de relance.



Le ralentissement induit par la pandémie de la Covid-19 affecte d'abord et avant tout l'économie réelle, composée des TPME (Très Petites et Moyennes Entreprises) et de leurs salariés. Ces acteurs, dont le rôle est crucial pour l'économie, sont plus susceptibles de souffrir que les plus grandes. C'est le cas de l'entreprise Inana-Textile à Aného. Avec des ressources limitées pour s'adapter, l'entreprise a montré aux premières heures de la pandémie toute sa vulnérabilité. « Covid19 a ralenti nos activités » dévoile avec amertume Kuevi Anani Djidjemé. Et il complète. « La fermeture des frontières a rendu difficile la circulation de nos produits. Il y a eu aussi rupture de nos stocks en matière première. Nous avons donc réduit le personnel. Ce qui fait que

notre production avait chuté et le chiffre d'affaire est passé de 13 à 8 Millions».

Comme toute entreprise en difficulté, Inana-Textile a cherché par tous les moyens à s'en sortir. « Nous avons par exemple cherché à faire partenariat avec la commune Lac 1. Ce qui pourrait nous offrir un marché local et aider à recruter la main d'œuvre dans la communauté ». nous signifie Kuevi Anani Djidjemé. Mais entre-temps, le gouvernement a mis en place des mesures pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie et soutenir les TPME. Au nombre de ces mesures, le crédit de relance, une ligne financière qui permet d'octroyer via Orabank, 20 milliards de FCFA de volume



Kuevi Anani Djidjemé

de crédits directs destinés aux acteurs économiques qui en font la demande. Les concernés peuvent obtenir jusqu'à (10 millions à un taux bonifié de 5 %. Ayant appris cette opportunité à travers les canaux digitaux, Inana-Textile contacte le FNFI, mène les démarches nécessaires et obtient un financement. « Nous avons obtenu les infos sur le crédit de relance relance un jour en surfant sur internet et nous avons contacté les consultants pour nous aider à rédiger un plan de financement » informe t-il.

Il est trop tôt pour prendre la mesure de toutes les incidences de la COVID-19. Mais, quand les bonnes décisions sont prises, il y a des raisons d'espérer. Le gouvernement Tgolais le prouve à travers le crédit de relance. Le financement a permis à Inana-

Textile de recruter de la main d'œuvre, de faire le stockage en matière première et de construire des hangars. « Le crédit de relance nous a permis de rebouster notre production et de servir le marché local ».

Nul doute que le manque ou le défaut d'accès à un financement officiel peut constituer un obstacle majeur empêchant une TPME de fonctionner efficacement, d'entretenir ou de remplacer ses machines, d'acquérir du matériel et des services au coût le plus économique, et de se moderniser ou de se développer. Avec le crédit de relance, les TPME Togolaises voient leurs résiliences renforcées. Elles réussissent par ailleurs à dynamiser la croissance économique et à créer des emplois. Ils sont désormais 13 tisserands à travailler pour Inana-Textile.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba
Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Modernisation du transport aérien

Faure Gnassingbé accorde une audience au DG DE l'Asecna

Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a échangé mercredi 16 novembre à Lomé, avec le directeur général de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et au Madagascar (Asecna). L'amélioration du transport aérien en Afrique était au cœur de cette audience.



Faure Gnassingbé et Mohamed Moussa

Les échanges ont été portés sur les conclusions de la réunion extraordinaire de l'Organe

communautaire et de négociation (OCCN) de l'ASECNA, tenue du 7 au 19 novembre dernier à Lomé.

Elle a été particulièrement consacrée au dialogue social. Lomé, la capitale togolaise a

été choisie comme "champ d'expérimentation" de la navigation par satellite. Occasion pour le directeur général de l'ASECNA, Mohamed Moussa de saluer les efforts du Togo dans la modernisation du secteur de transport aérien et la gestion des espaces aériens particuliers et supérieurs sur le continent. Par ailleurs, il a remercié le président de la République, champion du Marché unique du transport aérien en Afrique (Mutaa), pour ses orientations qui permettront de renforcer la mission de l'organisation. « Nous avons eu l'honneur de faire à son excellence Monsieur le président de la République, en tant que champion du Mutaa, le point de la réunion des représentants des travailleurs de notre institution. Nous lui avons également présenté la

situation de l'organisation communautaire et les progrès réalisés. Nous avons recueilli ses précieux conseils, surtout ses encouragements pour poursuivre l'œuvre importante d'intégration que l'Asecna est en train d'accomplir au profit du continent », a souligné Mohamed Moussa.

Créée en 1959, l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et au Madagascar (Asecna) est un modèle d'intégration économique à travers une gestion coopérative des espaces aériens.

Le Togo œuvre pour une meilleure organisation et sécurisation de la navigation aérienne sur le continent, depuis son adhésion à l'organisation communautaire en 1964.

La rédaction

Activités parlementaires

« Nous ferons en sorte que le budget soit un budget social », promet Séna Alipui

Cela fait une semaine jour pour jour, que le gouvernement togolais réuni autour du président de la République Faure Gnassingbé a adopté le projet de budget exercice 2023. Selon les explications données, ce projet de budget consacrera une bonne partie de ses lignes au social. L'opposition parlementaire compte y veiller.

Ces derniers mois ont été difficiles pour les Togolais. Les effets de la crise du coronavirus, la guerre en Ukraine et son corollaire de crise économique, la cherté de la vie, n'ont pas facilité les choses. Le gouvernement sous l'impulsion du chef de l'Etat a adopté plusieurs mesures pour atténuer ces effets liés à la crise mondiale.

Selon les autorités, ces mesures vont se poursuivre dans le cadre du nouveau budget de l'Etat. 50% du budget devrait être consacré aux secteurs sociaux. Le social est donc au rendez-vous. Toutefois, l'opposition parlementaire attend avec impatience que le document soit envoyé au sein de la Commission des finances de l'Assemblée nationale.

Comme d'habitude, vers la fin de l'année, les membres de la représentation nationale auront l'opportunité d'apporter leurs touches à ce projet de budget qui concerne le bien-être de tous les citoyens. Il est toujours attendu des élus du peuple qu'ils fassent un travail sérieux, notamment en portant les aspirations profondes des populations. C'est ce que promet de faire Séna Alipui, député.

« Nous avons bon espoir que lors de la discussion budgétaire qui s'annonce difficile, nous puissions arracher un maximum de concessions de la part du gouvernement pour les populations. Nous ferons en sorte que le budget soit un budget social », a déclaré le député de l'Union des forces



Séna Alipui

de changement (UFC) mercredi dernier.

Le conseiller du président national de l'UFC, Gilchrist Olympio ne fera pas ce travail seul. Le texte passera d'abord par la Commission des finances dont n'est pas membre monsieur Alipui. Comme tous les autres députés, il peut apporter des contributions tant

en Commission qu'en plénière.

Les autres députés de l'opposition parlementaire, à savoir, ceux du groupe parlementaire Net-PDP (Nouvel engagement togolais et Parti démocratique panafricain), et les non-inscrits sont aussi très attendus. Les

indépendants et la majorité parlementaire, Union pour la République (Unir), seront aussi incontournables. Il est donc attendu des parlementaires, un travail d'équipe dans l'intérêt supérieur de leurs concitoyens.

Edem Dadzie

Mali

La France suspend son aide au développement

La France a invoqué les relations entre la junte militaire au pouvoir et l'organisation paramilitaire russe Wagner pour suspendre son aide publique au développement au Mali. L'Hexagone a versé 473 millions d'euros à Bamako, entre 2013 et 2017.



Des manifestants brandissant un drapeau Russe

« Face à l'attitude de la junte malienne, alliée aux mercenaires russes de Wagner, nous avons suspendu notre aide publique au développement avec le Mali », a expliqué une source du Quai d'Orsay à l'AFP.

Plusieurs sources indiquent que la décision

a été prise il y a plusieurs semaines, sans qu'une communication officielle ne soit faite en l'espèce. Mais elle est dénoncée dans une lettre envoyée à Emmanuel Macron, mardi 15 novembre, par Coordination Sud, un collectif d'ONG françaises de solidarité internationale.

Ce courrier, signé par 35 organisations françaises actives au Mali et dont notre confrère Le Monde a obtenu copie, réclame au président de « revoir [sa] position ». Elles expliquent que l'aide publique au développement de la France via ces ONG devait être « garantie en dehors de tout agenda politique ou

sécuritaire, et uniquement selon les besoins des populations ».

La suspension de l'aide publique au développement allouée par Paris « entraînera l'arrêt d'activités essentielles voire vitales menées [...] au profit de populations en situation de grande pauvreté », est-il écrit. Actuellement, 35 % des Maliens, soit 7,5 millions de personnes, ont besoin d'assistance. « En tant que bénéficiaires d'une importante partie de ces financements, notamment depuis la suspension de l'aide bilatérale directe entre les institutions publiques françaises et maliennes, les organisations de solidarité internationale que nous représentons sont très inquiètes des conséquences d'une telle décision pour la population, les organisations de la société civile malienne, ainsi que leur propre organisation », écrivent-elles.

Entre janvier 2013 et septembre 2017, le montant des octrois de la France au Mali, au travers de l'Agence française de développement, s'est élevé à 310 milliards FCFA, soit 473 millions d'euros.

En 2021, l'UE avait suspendu son appui budgétaire de près de 39 millions d'euros au Mali, expliquant que le pays n'avait pas atteint les objectifs conjointement fixés avec Bruxelles. L'aide budgétaire, en parallèle des programmes d'aide ficelés de A à Z par les bailleurs ou des aides aux ONG ou aux agences onusiennes, est versée directement au Trésor des États bénéficiaires, à charge pour eux de réaliser les objectifs définis conjointement avec Bruxelles, en terme par exemple de recrutement de médecins dans les hôpitaux, de créations de cantines scolaires, ou de bancarisation du paiement des militaires.

T.M.

Bénin/Législatives 2023

La Cena recale la liste « Les Démocrates » de l'ex-président Yayi Boni

La Commission électorale béninoise a remis ce mercredi 16 novembre, les récépissés définitifs aux partis ayant déposé leur liste pour les législatives du 8 janvier prochain. Pas de récépissé pour le parti d'opposition de l'ancien chef de l'État Boni Yayi dont la liste a été invalidée par la Cena.

La Commission électorale a validé cinq listes sur huit, et parmi les trois listes recalées, celle du parti d'opposition Les Démocrates. Ce n'est pas une surprise, car il a manqué dans son dossier quatre attestations fiscales, dont trois pour arriérés d'impôts. Or, avec la loi électorale, c'est du tout ou rien : un seul dossier incomplet invalide toute une liste.

Les responsables du parti le redoutaient d'ailleurs et ont aussitôt porté un recours devant la Cour constitutionnelle, le juge du contentieux électoral. Selon les informations de RFI, les sages de la Cour examineront le recours ce jeudi au cours d'une audience

publique. Le recours est traité en procédure d'urgence. L'audience est publique et s'est ouverte hier jeudi matin au siège de l'institution. Tous les protagonistes sont invités à l'audience : Les Démocrates, la direction des impôts et la commission électorale. Ce recours ne perturbe pas le calendrier électoral.

Dans leur recours, le parti demande à ce qu'on les autorise à remplacer les quatre candidats au dossier incomplets par d'autres militants à jour : « Ce qui est arrivé n'est pas notre faute, explique le responsable national des opérations du parti, Jules Lodjou. C'est une faute de l'administration. Nous avons formulé un recours.



Yayi Boni

Nous avons expliqué à la Cour [constitutionnelle, NDLR] que le fait que nos camarades soient sur la liste n'est pas notre faute. L'administration a attendu quatre jours plus tard après la fin du dépôt des dossiers avant de notifier ces observations-là donc.

Nous avons demandé à la Cour de constater que cette faute est une faute de l'administration financière. » La décision qui peut donner tort ou raison aux Démocrates, sera rendue le jour de l'audience ou le lendemain.

Ce mercredi, le président du parti Éric Houndété a adressé un message à ses militants qu'il a conclu en ces termes : « Nous espérons que la Haute juridiction nous rétablira dans nos droits dans l'intérêt du Bénin ».

Sources : Rfi.fr

PIA

Le parc textile attire des investisseurs étrangers

Des investisseurs anglais, américains, srilankais et d'autres pays ont visité mercredi 16 novembre le parc textile de la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA). Cette prospection a permis à la vingtaine d'hommes d'affaires de toucher du doigt la réalité de cette infrastructure.

Ce roadshow est le deuxième du genre après celui organisé en 2019, avant l'inauguration de la PIA. L'objectif explique Eric Kouevi, directeur pays de Tony Blair Institute est de "montrer que ce qui a été promis a été réalisé. On veut qu'ils puissent investir, que les T-Shirts, les chemises, les pantalons... puissent sortir des usines, afin que le made in Togo soit exporté à l'étranger". Tour à tour, la délégation a visité le centre de formation à la confection de l'habillement, les entrepôts de coton et le port sec. "C'est ma première visite

en Afrique de l'ouest et ce que j'ai vu aujourd'hui est extrêmement intéressant et motivant. Pour nous, ça



Vue partielle des échanges

représente un important potentiel. En termes de marché on peut penser que cette région peut produire

et exporter de l'ordre de 50 milliards de dollars, ce qui est considérable", a déclaré Rodolphe Hellen, un des responsables de l'entreprise Li & Fung, spécialisée dans le logistique, le commerce et la distribution.

Cette rencontre a été

rendue possible grâce à une collaboration entre Tony Blair Institute for global change et les

ministères chargés de l'investissement et du commerce. De grandes marques du secteur du textile et de l'habillement à l'instar de Tommy Hilfiger, Calvin Klein, Under Armour, Kiabi y ont été représentées.

Pour leur part, les autorités ont rassuré la délégation des mesures prises pour les accompagner et soutenir les partenaires qui envisagent d'investir au Togo. Les investisseurs ont d'ailleurs échangé avant cette visite d'exploration avec la cheffe du gouvernement à ce propos. Pour l'administrateur général de l'autorité de coordination de la PIA, Idiola Sandah, plusieurs garanties sont offertes aux investisseurs.

"La Plateforme industrielle d'Adetikopé est axée sur la transformation de nos matières premières, c'est d'abord la disponibilité de nos matières premières, mais aussi la création d'un cadre légal qui donne tous les avantages d'opération à tous les investisseurs qui viennent s'installer. Nous avons par exemple la loi sur la zone franche d'où découlent les avantages liés aux entreprises qui ont le statut de la zone franche et nous avons aussi la loi sur le code des investissements".

En ce qui concerne particulièrement le textile, le Togo s'est doté d'un document de politique sur la période 2022 à 2030.

Félix Tagba

Banque

Coris Bank International, la banque des pharmaciens

Les 13èmes journées de l'Ordre national des pharmaciens du Togo se sont tenues du 10 au 12 novembre 2022 à Lomé. Au cours de l'événement, Coris Bank International (CBI) a une fois encore montré son engagement à accompagner les pharmaciens.



Des participants

Initiées par l'Ordre national des pharmaciens du Togo, ces journées se sont déroulées sous le thème : « sécurisation du secteur pharmaceutique au Togo, défis et perspectives » et ont rassemblé plusieurs acteurs du secteur de la santé au Togo.

L'activité a été soutenue par Coris Bank International qui met à disposition des pharmaciens des offres inédites. Elles concernent notamment l'installation des points marchands au sein des officines, par le biais de « la solution de monnaie électronique



Coris Money », mais aussi des opportunités de financement de sa banque conventionnelle et sa solution de finance participatif Baraka.

La Banque autrement se veut être officiellement la banque des pharmaciens et ambitionne de contribuer à la réalisation des ambitions du gouvernement togolais, notamment en ce qui concerne la Couverture santé universelle au Togo.

Les échanges au cours de ces 13èmes journées de l'Ordre national des pharmaciens du Togo ont porté entre autres sur les circuits d'approvisionnement des produits pharmaceutiques. Ils ont permis aux acteurs de renouveler leur engagement de s'investir avec plus de responsabilité dans la sécurisation des circuits d'approvisionnement, afin de garantir la Couverture santé universelle.

L'occasion a également permis à l'Ordre national des pharmaciens du Togo de prodiguer des conseils à la population et de l'inviter de nouveau à s'approvisionner en médicaments dans le circuit formel pour ne pas mettre en danger sa santé.

Félix Tagba

Pêche

Tête à tête entre Edem Tengue et Hawa Koomson

Le ministre de l'Économie maritime, de la Pêche et de la Protection côtière, Edem Tengue a échangé lundi 31 octobre dernier avec la ministre de la Pêche et du Développement de l'aquaculture du Ghana, Hawa Koomson. La rencontre a permis de renforcer la coopération entre les deux pays.



Des officiels

Les deux personnalités sont revenues au cours de leurs échanges sur plusieurs sujets dans le sillage du renforcement de la coopération bilatérale entre le Ghana et le Togo dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Au menu de cette séance de travail, des points relatifs notamment à la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), la mise en œuvre d'un repos biologique régional, la lutte contre la piraterie et la mise en œuvre d'un programme régional d'observateurs.

Ainsi, la perspective d'instauration d'une période de repos biologique sous régional incluant tous les pays du Comité des pêches du centre ouest du Golfe de Guinée (CPCO), la question de la recherche scientifique en matière de pêche avec un programme régional sur les différentes espèces de poissons, l'état du stock en y intégrant la recherche sur le phénomène d'acidification des océans ont été abordées.

Les deux pays veulent ensemble renforcer la lutte régionale contre la pêche INN à travers l'utilisation des équipements de surveillance et les exercices conjoints de lutte contre ce phénomène.

Un programme régional de surveillance de la pêche et les obligations des États en matière de surveillance de la pêche ont également été au cœur des discussions entre Edem Tengue et Hawa Koomson.

F.T.

Diaspora togolaise

Trois ans après, le HCTE à l'heure du bilan

Le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE), structure à caractère associatif, créée par arrêté le 02 juillet 2019 est l'instance représentative de toute la diaspora togolaise. A l'issue de la première élection totalement numérique de la diaspora tenue en septembre 2019, 77 délégués ont été élus, couvrant 53 pays et circonscriptions. Installés les 28 et 29 novembre 2019 à Lomé, les délégués ont regagné leurs pays respectifs avec un plan d'action triennal. Trois ans après, l'heure est au bilan. Zoom sur l'organisation, son fonctionnement, les activités réalisés et défis à relever.



Au cours de son mandat 2019-2022, le HCTE a mené des activités conformément à sa feuille de route, au plan d'action du bureau placé sous la supervision du Président et au plan d'action des délégués placés sous la supervision des vice-présidents. La présidence du HCTE a dressé le bilan des trois années d'activité.

HCTE, 3 ans déjà

Les acteurs de la diaspora togolaise ont œuvré pendant de longues années pour la création d'une faïtière susceptible de les rassembler tous et qui devrait être leur interlocutrice auprès des autorités togolaises. En juillet 2019, le gouvernement togolais a lancé le processus de création du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE), conformément à la feuille de route gouvernementale en faveur de la diaspora lancée en avril 2019, répondant ainsi à l'attente de la diaspora Togolaise.

Pour ce faire, le Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE), structure à caractère associatif, a été créé par arrêté N° 050/MAE/ATE/SG du 02 juillet 2019. Il devient ainsi l'instance représentative de toute la diaspora togolaise. Il est apolitique et non confessionnel. En septembre 2019, la première élection totalement numérique de la diaspora a été organisée. A l'issue de cette élection, 77 délégués ont été élus et couvrent 53 pays et circonscriptions. Installés les 28 et 29 novembre 2019 à Lomé, les délégués ont regagné leurs pays

respectifs avec un plan d'action triennal.

Au cours de son mandat 2019-2022, le HCTE a mené des activités conformément à sa feuille de route, au plan d'action du Bureau placé sous la supervision du Président et au plan d'action des délégués placés sous la supervision des vice-présidents.

Au terme de ce mandat, le Bureau du HCTE, sous la supervision de son Président, dresse un rapport-bilan de ses activités qui se décline suivant le plan ci-haut établi. Ce bilan est le résumé synthétique des activités menées par le Président et le Bureau du HCTE, ainsi que l'ensemble des délégués des 4 zones : Afrique, Amériques, Asie-Océanie et Europe. Il mentionne également les défis auxquels ils ont été confrontés et dresse un panorama des axes d'amélioration que leurs trois années d'expérience de terrain leur permettent de relever.

Organisation du HCTE

Le HCTE, instance représentative de toute la diaspora togolaise, est organisé comme suit :

- Un Bureau de 5 membres chargé de piloter l'action des 77 Délégués et d'assurer l'interface avec le gouvernement ;

- Un Secrétariat Permanent doté d'un Chef de Cabinet, Monsieur Abdoul Kahar SOULEY ;

- Un Guichet Diaspora, organe technique du HCTE, en charge des questions économiques et

de coordination des projets des acteurs de la diaspora notamment, avec un Coordonnateur, Monsieur Safiou RADJI.

Le Bureau du HCTE se compose de :

- Un Président, M. Kodzovi ATITSO, Délégué HCTE Côte d'Ivoire ;
- Un Vice-président Zone Afrique, M. Komi DEVOTSU, Délégué HCTE Kenya ;
- Un Vice-président Zone Amérique, M. Ferdinand B. Kpatcha AMAH, Délégué HCTE USA ;
- Un Vice-président Zone Asie-Océanie, M. Xavier Komi MAGLO ;
- Un Vice-président Zone Europe, M. Kag SANOUSSI, Délégué HCTE France.

Par ailleurs, le HCTE bénéficie de l'appui technique de la Direction des Togolais de l'Extérieur à travers son Directeur Monsieur Charles Koffi AZILAN.

Les activités du bureau du HCTE

Sur proposition du Président du HCTE, les membres du Bureau ont été nommés par arrêté N° 085/MAE/ATE/SG avec les attributions suivantes :

- Le Président du HCTE, chargé de la Coordination et de l'Animation ;
- Le Vice-président Zone Afrique, chargé du Secrétariat et des Instances, Coordinateur des Groupes de Travail et des réalisations des Délégués-Pays ;
- Le Vice-président Zone Asie-Océanie, chargé de l'Organisation, de la Solidarité et du Suivi des Grands Projets ;
- Le Vice-président Zone Amérique, chargé des Finances et de la Recherche des Fonds ;
- Le Vice-président Zone Europe, Porte-parole, chargé de la Communication, des Relations avec les Institutions et de Partenariat.

L'amendement et adoption du Règlement Intérieur

Conformément aux recommandations des assises de l'installation officielle des Délégués-pays du HCTE tenues à Lomé les 28 et 29 novembre 2019, le Bureau nouvellement investi a finalisé le Règlement Intérieur du HCTE

Mise en place des Commissions de Médiation et de Discipline : règlement des litiges

Conformément à l'Article 25 du Règlement Intérieur du HCTE et devant la nécessité de faire face aux incompréhensions survenues

entre certains Délégués-pays, le Bureau du HCTE a mis en place les deux structures réglementaires : la Commission de Médiation et la Commission de Discipline.

- La Commission de Médiation

Durant les trois (3) ans d'activités, trois (3) affaires ont été traitées par cette Commission pour concilier des positions divergentes entre certains Délégués-pays (Voir en annexes, les rapports ayant sanctionné ces médiations).

- La Commission de Discipline

Elle s'est prononcée sur des sanctions à l'encontre de trois (3) Délégués-pays (Voir en annexes, les rapports ayant sanctionné ces décisions).

1- Les réunions périodiques du Bureau du HCTE

Au cours du mandat 2019-2022, le Bureau du HCTE s'est régulièrement réuni de façon périodique et aussi de façon urgente en cas de besoin. Ces réunions par webinaire ont permis de traiter les sujets et préoccupations relatifs à la Feuille de Route des Délégués-pays et du Bureau. D'autres réunions importantes ont été également suscitées par notre ministère de tutelle.

2- Les réunions de renforcement des capacités des Délégués-pays et des membres du Bureau

Le HCTE étant une nouvelle structure, et pour bien mener ses activités codifiées dans les différentes feuilles de route, plusieurs ateliers de renforcement des capacités ont été organisés, avec l'appui du Directeur des Togolais de l'Extérieur et de l'Expert Diaspora, à l'intention des membres du Bureau et des Délégués-Pays. Au total, sept (07) Ateliers ont été organisés sur les thématiques diverses durant cette première mandature.

En outre, le Gouvernement a organisé, à l'intention des Délégués-pays, une réunion relative à la consultation de la diaspora sur l'évaluation du premier plan décennal de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Les activités des délégués-pays

Durant les trois (3) années, les Délégués-pays ont rapporté par deux (2) fois leurs activités (périodes de 2019 - 2020 et 2020 - 2022) au Bureau du HCTE.

- LES DONNEES PRINCIPALES

DES ACTIVITES

1 - Structuration du HCTE dans chaque pays

87% des Délégués-pays ont procédé à la structuration du HCTE dans leurs pays de résidence afin de mieux fonctionner :

- Mise en place de Bureaux, de Commissions, de Groupes de Travail Permanents, de Groupes interfaces associations, etc.

- Plusieurs Délégués-pays ont mis également en place des Groupes WhatsApp afin d'avoir un espace d'échange permanent avec les compatriotes de la diaspora.

2 - Organisation des Zones

Les quatre (4) Zones du HCTE se sont également organisées pour optimiser le fonctionnement collégial des Délégués, à travers la mise en place de :

- Bureau de Zone
- Coordination au sein des Zones.

. LES RÉALISATIONS

Les réalisations des Délégués-pays du HCTE se sont effectuées sur la base de leur feuille de route ainsi que des initiatives prises par eux, en réponse aux besoins des acteurs de la diaspora et du pays.

- Se faire connaître des missions diplomatiques et postes consulaires, et organiser la collaboration

92% des Délégués ont établi des contacts et se sont fait connaître par les représentations diplomatiques de leur pays de résidence et circonscriptions avec lesquelles ils ont collaboré de plusieurs manières.

- Actions réalisées avec les missions diplomatiques ou postes consulaires

84 % des Délégués-pays ont régulièrement collaboré avec les représentations diplomatiques sur un panel assez large d'activités. Les points focaux diaspora au sein des Ambassades furent les principaux interlocuteurs.

- Créer des relations avec la diaspora togolaise, les associations représentant les Togolais de l'Extérieur

94% des Délégués-pays ont régulièrement travaillé avec les associations togolaises de leurs secteurs. Il reste à atteindre le plus grand nombre d'associations.

- Cartographie des problèmes rencontrés par les Togolais de l'Extérieur

97% des Délégués-pays ont fait un travail de cartographie des principaux problèmes rencontrés par les compatriotes de la diaspora. L'objectif poursuivi est d'aider à trouver les solutions les mieux appropriées.

- Identifier et accompagner les Togolais de l'Extérieur porteurs de projets

87% des Délégués-pays ont pu identifier, orienter, accompagner les porteurs de projets issus de la diaspora togolaise.

- Actions de promotion des investissements vers le Togo

79% des Délégués-pays ont pu assurer la promotion des investissements vers le Togo.

- Actions de défense des intérêts des Togolais de l'Extérieur

84% des Délégués ont agi en défense des intérêts des Togolais de l'Extérieur

- Autres réalisations

Au-delà de la feuille de route, les Délégués du HCTE ont pris plusieurs initiatives en répondant aux besoins des Togolais de l'Extérieur ainsi qu'à ceux du pays :

- Forum investir au Togo pour faire connaître les opportunités qu'offre le Togo et donner envie aux investisseurs étrangers de venir investir au Togo ;

- Mobilisation des porteurs de projets pour les investissements au Togo ;

- Webinaire avec Ecobank sur services à la diaspora et financement des projets ;

- Distribution de masques et autres équipements pour la lutte contre la pandémie de la Covid19 au Togo et dans les pays de résidence des Délégués Pays ;

- Rapatriement des Togolais de l'Extérieur bloqués du fait de la crise sanitaire ;

- Soutien aux Togolais en détresse en zone de guerre en Ukraine ;

- Rapatriement et aide au rapatriement d'une soixantaine de personnes de la zone de guerre ukrainienne vers plusieurs capitales européennes ;

- Assistance des pèlerins togolais lors du Hajj 2022 ;

- Participation à la journée européenne de développement EDD22 organisée par la Commission Européenne ;

- Participation à la rencontre des jeunes européens en 2021 au Parlement Européen à Strasbourg ;

- Rencontre et discussions avec le maire de la ville de Namur à la commune de Namur etc.

- Plaidoyer pour la réduction du prix des tests covid-19 de 40 000 FCFA à 25 000 FCFA.

Ils ont également apporté leur

pleine contribution dans la mise en œuvre de certains projets initiés par le gouvernement au rang desquels, le recensement des Togolais de l'Extérieur lancé le 8 mars 2022.

Enfin, au titre des réalisations en lien avec le HCTE, peuvent être citées, la création de la Maison de la Diaspora, le Guichet Diaspora, la mise en place d'un Guichet Diaspora à la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN) pour un accueil dédié dans l'établissement ou le renouvellement des cartes d'identités et des passeports.

• LES DÉFIS (Difficultés rencontrées - solutions préconisées)

77% des Délégués ont mis en avant quelques difficultés rencontrées durant leur mandature, dans la mise en œuvre de la feuille de route du Délégué ainsi que les solutions qu'ils ont pu préconiser.

• LES RECOMMANDATIONS

Pour renforcer la participation des Togolais de l'Extérieur à la vie socio-économique du Togo, les délégués-pays, ainsi que certains compatriotes, présidents de regroupements associatifs et leaders d'opinions dans bon nombre de pays ont exprimé des attentes à savoir :

1- L'institution d'une représentation de la diaspora togolaise au sein du Parlement Togolais. Ceci pourrait contribuer à renforcer davantage la confiance entre le Gouvernement et la diaspora aux fins de maximiser l'apport des Togolais de l'Extérieur au processus de développement national ;

2- Les besoins de la diaspora en matière de documents administratifs sont réels. La diaspora togolaise se réjouit des dernières missions d'audiences foraines d'établissement de Certificats de Nationalité Togolaise à travers certains pays. Elle souhaite vivement l'installation permanente d'une équipe technique dans bon nombre de pays africains qui regorgent un nombre important de togolais pour l'établissement sur place des documents administratifs (passeport, carte nationale d'identité, certificat de nationalité, acte de naissance, etc.), ou à défaut, un renouvellement permanent de ces missions d'audiences foraines et leur extension à d'autres documents administratifs (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Extrait de naissance...) et à plusieurs autres pays ;

3- La diaspora togolaise se félicite de l'acquisition du principe du vote à l'extérieur. Mais elle souhaite son extension progressive à d'autres pays.

4- Elle souhaite une amélioration des conditions d'accueil aux frontières et un assouplissement des formalités administratives aux points d'entrée au Togo.

5- La Garantie et renforcement de la sécurité des projets d'investissement venant de la diaspora.

6- La diaspora souhaite que pour des questions de sécurité, d'éthique et du bien-être destogolais de l'extérieur, le gouvernement soit regardant sur le contrôle, la fiabilité et le coût des cartes consulaires togolaises dans les pays où il n'existe pas d'Ambassade ou de Consulat général.

LE HCTE ET LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

Durant les trois (03) années d'exercice, le Président du HCTE a sollicité et obtenu des audiences auprès des autorités politiques et administratives de notre pays. Nous pouvons citer, entre autres :

- Madame le Premier Ministre ;

- Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale ;

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires ;

- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur ;

- Monsieur le Ministre de la Culture et du Tourisme ;

- Monsieur le Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière ;

- Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières ;

- Madame le Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation ;

- Certains Directeurs des services publics.

Ces rencontres ont permis au Président du HCTE de partager avec les Autorités Compétentes de notre pays les attentes et les besoins de la Diaspora.

En retour, il a souvent profité de ces précieuses rencontres pour poser certaines actions de la Diaspora en faveur du bien-être social et du développement de notre pays. On peut citer entre autres actions :

- Le don de 10 000 bavettes à la Coordination Nationale de lutte contre la COVID-19 ;

- Construction des établissements scolaires dans certaines localités du Togo ;

- Réfection des dispensaires communautaires dans certaines localités du Togo ;

AVIS DE DECCES

**AKAKPO Kossi Akomingny,**

Magistrat, Avocat Général en service à la Cour des Comptes.

Décédé le 02 septembre 2022 à l'âge de 67 ans

S.E.M Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République du Togo ;
 Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la législation ;
 Le Président de la Cour Suprême, Président du CSM ;
 Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle
 Madame le Procureur général près de la Cour suprême ;
 Monsieur le Président de la Cour des comptes ;
 Monsieur le Procureur général près de la cour des comptes
 Messieurs les Présidents des Cours d'appel de Lomé et de Kara ;
 Messieurs les Procureurs généraux près les Cours d'appel de Lomé et de Kara ;
 Monsieur le Président du TGI de Lomé ;

Monsieur le Procureur de la République près le TGI de Lomé ;
 Monsieur le Président de HAPULCIA ;
 Madame la directrice du Sceau, de la Nationalité et de l'identité civile ;
 Messieurs et Mesdames les magistrats ;
 Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats du Togo ;
 Monsieur le Président de la chambre des notaires du Togo ;
 Monsieur le Président de la chambre des huissiers ;
 Monsieur le Président de l'association nationale des greffiers du Togo ;
 La famille AKAKPO-KOUTCHORO ;
 Ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de AKAKPO Kossi Akomingny,
 Magistrat, Avocat Général en service à la Cour des Comptes

Programme des obsèques

Lomé

Jeudi 17 Novembre 2022

18h à l'aube: veillée de prières et de chants au domicile du défunt à Afanoukopé

Vendredi 08h00

Cérémonie d'hommage du corps judiciaire au domicile du défunt

ESSE-ANA

Vendredi 18 Novembre 2022

19h à l'aube : Veillée corps présent

Samedi 19 novembre 2022

18h00 : levée du corps suivi de la messe d'enterrement sous l'apatam d'ESSE-ANA (P/YOTO) suivi de l'inhumation au cimetière dudit village
 14h 00 : funérailles traditionnelles et sortie de deuil

Dimanche 19 novembre 2022

Messe d'action de grâce à la chapelle Saints ANNE et Joachim d'Esse-ANA

Maisons mortuaires :

Maison sise à Afanoukopé, à l'opposé de l'Eglise catholique notre dame de la Trinité, Afanoukopé, 1er von à droite après le carrefour des Zemidjan

Maison AKOMINGY-KOUTCHORO à ESSE-ANNA (P/YOTO), quartier Djigbe

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso; Tél: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses à Lomé**BIBLIOTHEQUES**

BIBLIOTHEQUE NATIONAL: Quartier Admi Tel: 22 21 04 10

CENTRE CULTUREL LOYOLA Quartier Agoè en face Camps FIR, Tel: 90 64 80 77

INSTITU FRANÇAIS DE LOME: Quartier Administratif; Tel: 22 23 46 60 / 22 23 46 65

LIBRAIRIE

GRAIN DE PENSEE: 30, bvd du 13 janvier Tel: 22 22 32 43

LIBRAIRIE BON PASTEUR: Quartier Assiganto Avenue Sylvanus Olympio Tel: 22 22 26 66

LIBRAIRIE BONNE SEMENCE: Quartier Avé Maria, Avenue du 30 Août

LIBRAIRIE STAR: Quartier Béniglato, rue du lac Togo Tel: 22 22 74 83

ESPACES CULTURELS

CENTRE BRIN DE CHOCOLAT: Quartier kodjoviakopé; Tel: 22 20 06 59 / 90 04 32 86

CENTRE CULTUREL: DENYIGBAN; Quartier St Joseph, rue Anima Tel: 22 41 98 16

CENTRE CULTUREL: LOYOLA; Quartier Agoè Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 90 64 80 77

CENTRE ODAYE: Quartier Hédranawoé Tel: 22 42 12 07

MANNEQUINAT & HÔTESSE

ALLURE MODE AGENCE; Tel: 99 22 04 62

CHALLENGE AGENCE; Tel: 92 27 91 66

SALLE DE CINEMA

HARMONIE SIGNATURE: Résidence de la caisse Tel: 22 26 12 55

CANAL OLYMPIA: Tokoin Gbadago Tel: 98 34 83 52

CINEMA GREENFIELD: Quartier Tokoin hôpital Tel: 22 21 12 55

AGENCE DE COMMUNICATIONAG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel; Communication, Location d'espaces, Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers**SUPERS MARCHES A LOME**

CONCORDE: (Atikoumé; juste à côté de l'UTB)

RAMCO: (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)

LE CHAMPION SUPER MARCHÉ: (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHÉ ABATTOIR: (Juste en face du Super Marche Le Champion)

MARCHÉ DE GOYI SCORE: (Juste en face du Super Marché RAMCO)

PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA: (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT: Quartier: Décon. Tél: 97 99 7919

COURS DE CAPOEIRA: Salle GYM TONIC.

COURS DE ZUMBA: HOTEL RESIDENCE «LES ANGES»;

Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

COURS DE ZUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME);

Tél: 90 30 38 75

CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine);

Tél: 90 15 39 87

SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra); Tél: 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)

Tél: 22 40 04 99

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpôé, 15 78; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51

EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)

FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage)

Tél: 22 21 24 96

TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68

SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV: Tél. 22 20 13 20

TOGO CELLULAIRE: Tél. 22 22 66 11

TOGO TELECOM: Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA; Tél: 22 23 46 77

CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37

CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77

CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01

CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68

HORLOGE PARLANTE; Tél: 116

CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72**OU MANGER ET DORMIR A LOME?**

RESTAURANT LE TABLIER (Qtier Cacavéli, Bd de la Kara, 2è ruelle à droite après pharmacie Shalom venant de Bodjona)

Tél: (00228) 91 36 23 66 / 96 96 80 80

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier: Foréver; Tél: 90 17 03 30

HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé); Tél: 22 61 30 63

LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»

Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30

BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures); Tél: 90 24 10 72

GYM CENTER (Qtier Nyékonakpôé, Avenue Joseph Strauss);

Tél: 90 04 76 60

GYM FIL «O» PARC (Agoè Nyivé); Tél: 22 35 18 28

GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida); Tél: 22 71 49 70

Union nationale des transporteurs routiers du Togo

Une nouvelle ère s'amorce avec Fombo Séna, nouveau président élu

A l'Union nationale des transporteurs routiers du Togo (Unatrot), c'est une nouvelle ère qui s'annonce après le 10^e congrès ordinaire tenu le samedi 12 novembre à Lomé. Congrès sanctionné par l'élection d'un nouveau président : M. Séna Fombo qui succède à El Hadj Chérif Aklesso Amah. M. Fombo mise pour la réussite de sa mandature sur des personnes chevronnées, rompues à la tâche dont les parcours professionnels sont sans reproches. Car, « Ce sont des personnes dont le mérite est reconnu de tous », s'est-il exprimé.

L'enjeu de ce congrès était tellement de taille que presque tous les délégués de l'Unatrot issus de toutes les préfectures du Togo ont pris part à l'événement. Mais au-delà, la présence en personne du ministre en charge des Transports Affoh Atcha-Dédji, marquait d'une pierre blanche ces assises et pour la bonne cause.

Dès son élection, les premières phrases prononcées par le nouveau président Fombo sont révélatrices de toute une situation qui a dû engager l'implication personnelle et l'engagement du ministre des Transports routiers, aériens et ferroviaires, et ce sous le leadership éclairé du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, en vue de la restauration d'une certaine sérénité et confiance entre les membres.

En effet, le nouveau président s'est tout de suite

engagé devant ses pairs à restaurer la confiance entre les transporteurs et entreprendre des réformes en vue d'assainir l'organisation. Il a par ailleurs assuré du renforcement du partenariat public-privé au bénéfice des membres. Cette mobilisation témoigne de l'importance que les délégués accordent à leur organisation. Les transporteurs routiers ont également adopté les rapports moraux, des activités et financier du mandat passé.

Le ministre des Transports routiers, aériens et ferroviaires, Affoh Atcha-Dédji, a exhorté les délégués à œuvrer davantage pour le bonheur de l'organisation. Le ministre a indiqué que « le gouvernement a entamé de profondes réformes dans le sous-secteur des transports routiers

qui prend en compte les infrastructures et les services de transports routiers » a-t-il dit en invoquant le cadre



M. Séna Fombo

juridique du sous-secteur des transports routiers afin de mieux l'encadrer et de susciter l'émergence de véritables entreprises de transport routier.

M. Atcha-Dédji a évoqué la révision du cadre juridique

de ce sous-secteur par son département ministériel pour mieux l'encadrer et susciter l'émergence de véritables entreprises de transport routier.

L'élection du président, a été suivie de celle du vice-président, Homeku Yawovi Jean, élu conformément au statut de l'union, le

le directeur général de la société Kalako. Homme pragmatique et manager avisé, il promet le meilleur à L'UNATROT, la meilleure organisation de transport dans la sous-région d'ici les prochaines années.

Le nouveau bureau qui sera complété aura un mandat de 5 ans renouvelable une seule fois.

Créée en 1963, l'Unatrot est une faitière des organisations syndicales des transporteurs routiers du Togo. Elle a pour objectifs d'œuvrer à la professionnalisation du métier de transport routier ; participer activement au développement socio-économique du pays ; renforcer la capacité des membres en organisant des séminaires et participer aux conférences traitant des questions de transport routier, de sécurité et de prévention routière. Elle se présente aujourd'hui comme la principale organisation patronale du secteur des transports routiers au Togo.

La rédaction

Diaspora togolaise Suite de la page 7

Trois ans après, le HCTE à l'heure du bilan

- Le projet d'acquisition foncière et immobilière dénommé « Cité de la diaspora »

- Etc.

LES MISSIONS DE TRAVAIL DANS LA DIASPORA

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action du Bureau du HCTE, des délégations mixtes du ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur et du HCTE ont effectué des missions de travail et d'échanges dans certains pays à travers le monde. Trois (03) missions officielles ont été effectuées dans plusieurs pays :

- Missions de terrain sur le recensement des Togolais de l'Extérieur en Côte d'Ivoire, aux Etats Unis et en France ;
- Missions de travail et

d'échanges au Mali et au Niger.

Les objectifs assignés à ces missions sont :

- Expliquer et faire mieux connaître les initiatives du Gouvernement en faveur des Togolais de l'Extérieur ;
- Sensibiliser la diaspora sur les grandes lignes de la Feuille de route du Gouvernement pour les Togolais de l'Extérieur ;

- Informer et sensibiliser sur les enjeux du recensement et de la cartographie des Togolais de l'Extérieur ainsi que le plan stratégique de son exécution ;

- Renforcer les relations avec les responsables des institutions sœurs des pays visités ;

- S'inspirer des expériences fonctionnelles des institutions sœurs de

ces pays en matière de mobilisation de ressources en faveur du développement national ;

- Exprimer la reconnaissance du HCTE aux responsables de la diaspora africaine des pays visités pour leur soutien aux actions des Délégués-pays ;

- Echanger avec les Délégués-pays et les responsables d'associations sur leurs activités, sur les objectifs du HCTE et sur les initiatives du gouvernement en faveur de la diaspora ;

- Proposer des pistes de solutions à certains différends qui entravent le vivre ensemble de la communauté togolaise ;

- Renforcer la confiance et la sérénité entre les Délégués-pays, les responsables d'associations et les autres acteurs de la diaspora togolaise dans ces pays ;
- Recueillir les avis,

les suggestions et les doléances de la diaspora togolaise.

LES MISSIONS DE FACILITATIONS DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET CONSULAIRES EN FAVEUR DES TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR

En vue de répondre aux récurrentes doléances exprimées par les Togolais de l'Extérieur relatives à l'établissement des documents administratifs du Togo dans leurs pays de résidence, et sur demande du Président du HCTE et son Bureau, des missions d'audiences foraines d'établissement de Certificats de Nationalité Togolaise ont sillonné quatre (04) pays de l'Afrique (Côte d'Ivoire, Gabon, Nigéria et Mali) du 12 septembre au 06 Octobre 2022. Ces missions ont été bien appréciées par les togolais de l'extérieur

dans leur ensemble pour un début. Ils ont émis la doléance d'étendre ces missions à l'établissement de la Carte Nationale d'Identité et du Passeport.

CONCLUSION

Ce rapport met en perspective les résultats statistiques des trois (3) ans de travail acharné pour un engagement sincère et patriotique du Président, des Vice-présidents, des membres du Bureau et des 77 Délégués du HCTE au service de la diaspora togolaise et du Togo.

Le taux de réalisation de la feuille de route du Délégué HCTE de 88% est à souligner notamment dans un contexte d'un mandat rendu difficile par crise sanitaire Covid-19 et quelques difficultés organisationnelles, fonctionnelles et financières.

Santé publique togolaise

La guerre est-elle déclarée aux vendeurs d'illusion qui opèrent dans le secteur ?

Dans un communiqué rendu public le 8 novembre 2022, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins, le professeur Moustafa Mijiyawa, semble avoir déclaré la guerre à la publicité tapageuse et sans contrôle à propos des soins de santé et des médicaments. Cette action salutaire va-t-elle prospérer et porter des fruits au profit de la santé publique ?



Professeur Moustafa Mijiyawa

Ces dernières années, le phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur. Un citoyen nous confiait qu'avant, les guérisseurs vivaient dans la discrétion. Pour les voir il faut que l'on vous indique chez lui, sur la base de la bonne réputation qu'il s'est forgée au fil du temps, en matière de soins de santé. Mais, aujourd'hui, le capitalisme (la recherche du profit) a eu raison de ce secteur qui relève avant tout de l'humanitaire.

Selon ce citoyen, c'est la raison pour laquelle beaucoup de médicaments traditionnels ne sont plus efficaces. Même si ce qu'il dit est loin d'être scientifiquement prouvé, tout le monde peut se rendre compte que la publicité sur les médicaments a envahi les rues, les réseaux sociaux et les médias de notre pays. Ces médicaments se concurrencent dans le domaine public, promettant le ciel aux populations. Dans ces publicités, on peut remarquer qu'un seul médicament est capable de guérir plusieurs maladies à la fois. Le continent africain dispose de connaissances ancestrales et de plantes qui peuvent relever plusieurs défis. Mais certains acteurs de ce secteur n'exagèrent-ils pas?

C'est de la pure cupidité. Et on peut aussi voir à quel point l'on parle de l'intimité de la femme ou de l'homme dans les rues, juste pour pousser les gens

à payer ces médicaments. Il y a quelques mois, les premiers responsables de l'Ordre national des médecins du Togo (ONMT), affirmaient qu'il n'est pas bien de faire de la publicité autour des soins de santé et des médicaments.

Selon le communiqué publié par le professeur Moustafa Mijiyawa, l'on note que ces sociétés se réclamant de la promotion de la santé proposent des prestations



Un médicament issu de la médecine traditionnelle

aux populations sans avis ni autorisation du ministère en charge de la Santé. « Ces individus et sociétés vont jusqu'à diffuser des publicités tapageuses dans certains médias et sur des réseaux sociaux en promettant des prestations contre paiement de sommes exorbitantes qui frisent l'escroquerie », a-t-il écrit.

Le ministre déplore cette situation et rappelle que ces genres de comportements sont contraires aux principes déontologiques en matière de santé. Il

rappelle également que de tels actes exposent la vie des populations aux dangers sanitaires. Le Code de la santé, en ses articles 322 et 323 autorise la promotion de la santé, mais pas la publicité sur les prestations ni les médicaments.

Il en est de même de l'arrêté N° 092/2017/MSPS/CAB/SG/DGAS/DESR, en son article 25, portant conditions d'autorisation

vendeurs d'illusion afin de préserver sa santé.

Il est très réjouissant de constater que l'autorité prenne enfin la mesure de la situation et décide de passer à l'action. Cela fait trop longtemps que cette situation dure et cela tend même vers la normalisation. « Je salue la promptitude de la Santé, de l'Hygiène publique et de l'Accès universel aux soins par cet important communiqué qui traduit l'engagement du

dangers publics. « Nous allons assainir le secteur de la santé de manière globale », promet le Dr Tsolenyanu. Pour réussir cette lutte, les acteurs vont devoir agir en synergie avec le gouvernement. Vu le niveau que l'on a atteint avec cette pratique dangereuse pour la santé publique, il va falloir agir vite et énergiquement.

La lutte risque aussi d'être longue. Les populations doivent prendre leur santé en main et aider les autorités à mettre



Encadrer le secteur de la médecine traditionnelle

gouvernement togolais », a aussi réagi le Dr Gilbert Tsolenyanu, secrétaire général du Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo (Synphot), après la publication du communiqué du ministre.

Le Dr Tsolenyanu va même plus loin en évoquant le cas de certaines écoles privées (photos à l'appui) qui prétendent former des

ces individus hors d'état de nuire. Le professeur Mijiyawa compte sur le civisme et la vigilance de tous pour dénoncer ces auteurs malveillants dans notre pays. Il est parfois dommage de constater que nos compatriotes, à cause des moyens limités préfèrent se tourner vers ces charlatans que d'aller vers les structures



Un centre de soin légal et moderne

compétences pour les structures de soins. Selon le responsable du Synphot, certaines écoles qui font des publicités tapageuses dans le domaine public ne remplissent pas les conditions pour former les agents de la santé. Elles constituent donc des

reconnues et dédiées, qu'elles fassent la promotion de la médecine moderne ou traditionnelle. Pourtant, l'une des réponses à ce fléau sera le boycott de ces prestataires et de leurs médicaments.

Edem Dadzie

Entrepreneuriat

Le projet Partec pour lutter contre la pauvreté

Le Programme d'Appui au Renforcement du Tissu Economique des Communes (PARTEC) a été officiellement lancé le jeudi 17 novembre à Lomé. Ce projet est initié par l'Initiatives des Jeunes pour le Développement, en partenariat avec Global Entrepreneurship Network (GEN), section Togo. Il a pour objectif de lutter contre la pauvreté.

Les activités de la célébration au Togo de la 12e édition de la "Semaine mondiale de l'entrepreneuriat", ont officiellement débuté, le 14 novembre 2022. Cette commémoration mondiale est coordonnée par le Global Entrepreneurship Network (GEN), représentée au Togo par l'ONG Initiatives des Jeunes pour le Développement (IJD). La célébration au Togo est placée sous le thème « Quel écosystème entrepreneurial pour booster l'économie togolaise ? ».

Dans la foulée, le Programme d'Appui au Renforcement du Tissu Economique des Communes (Partec) a été lancé dans le but de lutter contre la pauvreté des populations à la base. C'est un cadre intégrateur et fédérateur des interventions relatives à la promotion de l'entrepreneuriat et au développement des entreprises, afin d'optimiser les compétences et les ressources pour une maximisation des résultats.

Il s'agit d'un dispositif d'appui à la promotion de l'économie locale dont le programme consiste à appuyer la création et le développement des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) qui constituent la majeure partie du tissu économique des territoires communaux.

Pour Pascal Edoh Agbové, directeur exécutif de l'ONG Initiatives des Jeunes pour le Développement (IJD) c'est un projet qui permettra de mettre un accent particulier sur les initiatives économiques des jeunes et des femmes, afin de sortir ces groupes vulnérables de la pauvreté.

Le programme selon lui, "vise à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires via l'accroissement de leurs revenus. Il s'agit aussi de permettre à l'Etat et aux collectivités territoriales de mobiliser davantage des ressources financières endogènes via l'accroissement des capacités contributives



Présidium du lancement

des entreprises locales afin de financer la politique de développement local".

Le programme permettra de créer au moins 10.000 emplois dans vingt-cinq (25) communes d'ici 2025 et les activités prévues tournent autour de quatre (4) composantes notamment la création et le management d'entreprise, le conseils et orientation des promoteurs d'entreprise, la formation des jeunes en techniques de création et de gestion d'entreprise.

Il prend également en compte : assistance en élaboration du business plan, recherche de financement, formalités d'immatriculation de l'entreprise, formation

des micro-entrepreneurs en management, marketing et leadership en ce qui concerne la composante un et comptabilité et fiscalité, Assistance comptable et fiscale (offre de services aux entrepreneurs), formation des entrepreneurs à la citoyenneté et au civisme fiscal pour composante deux, finance qui concerne l'intermédiation pour l'accès aux crédits (partenariat avec les institutions financières et les agences de garantie), formation en éducation financière aux entrepreneurs pour la composante trois et en fin la Composante quatre qui concerne la Coordination et suivi-évaluation du programme. Au cours du

programme 5.000 Entreprises (TPME) seront en assistance de 2022 à 2025.

Initiatives des Jeunes pour le Développement (IJD) est une ONG créée en 2000 et est spécialisée dans la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et le développement local. Elle a développé une expertise en matière de décentralisation et a déjà mené plusieurs activités avant les élections municipales de 2019 et continue de former les élus locaux et les acteurs communautaires pour afin de contribuer à la réussite de la politique de décentralisation en cours dans notre pays.

Attipoe Edem Kodjo

Cimenterie

Au Togo comme partout en Afrique, CIMCO ne lésine pas sur la politique qualité

La nouvelle cimenterie annoncée au Togo depuis quelques années est enfin opérationnelle après plusieurs années de travaux dans la zone industrielle du port de Lomé (PAL) où elle est installée. Mais, à peine ses activités démarrées, La Cimenterie de la côte ouest africaine (Cimco) fait face à une médisance déloyale qui l'oblige à rassurer la clientèle. Car son cœur de métier, c'est la fabrication du ciment.

Et cela a été prouvé dans bien de pays comme le Burkina avec deux cimenteries (CIMFASO et CIMASSO) et en Côte d'Ivoire avec CIMIVOIRE. La politique qualité a toujours guidé l'action de la CIMCO que ce soit dans le processus de production ou dans la stratégie marketing et commercial. Depuis le début de la production du ciment CIMCO en avril 2022 au Togo, la société est consciente que la sérénité de certains acteurs a été ébranlée. Mais, elle était loin d'imaginer que des organisations allaient être complices d'une cabale ourdie par des officines contre la société. C'est pourquoi, la société tient à rassurer le consommateur togolais de la qualité de son ciment qui répond aux standards internationaux.

Pour ce qui est de la qualité dite douteuse de du ciment imaginée par certains médias, la société est confiante sur la question. Pour la société, les sources anonymes de l'article sont des montages. La société regrette la face sombre de ces médias qui se cachent sous des cagoules pour boxer en dessous de la ceinture. La Cimenterie de la côte ouest africaine (Cimco) est une filiale de Cim Metal Group. Elle est spécialisée dans la production du ciment et est basée dans la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest. La société, dans un souci d'équilibre de l'information, invite à prendre le minimum de précaution en cherchant à obtenir sa version toute publication. Au lieu de cela, un média " s'est résolu, sûrement dans le cadre de son plan de

diffamation, de nous laisser un message le 31 octobre 2022, et de publier illico presto son article le 2 novembre 2022. Le 1er novembre 2022 étant un jour férié, le rendez-vous ne pouvait être pris qu'à partir du 2 novembre 2022. Cela ressemble bien à une démarche de forme qu'à une véritable entreprise d'avoir notre version" a regretté la société.

La société regrette tout de même cette agitation qui affiche "manifestement une volonté de nuire que d'informer l'opinion et de jeter en pâture une société qui participe à l'effort de construction du Togo, à la création de richesses et d'emplois. Nous savons compter sur la clairvoyance du consommateur togolais qui ne va certainement pas suivre certains dans leur aventure".

La société de CIMCO informe par ailleurs qu'elle est régulièrement contrôlée par le Laboratoire national du bâtiment et des travaux publics (LNBTP) qui n'a jamais eu à l'interpeller sur la qualité

obtenus dans nos laboratoires qui sont certifiés par un organisme indépendant, sont conformes. C'est ce qui permet de de s'assurer de la qualité du ciment mis sur le marché togolais. Au Togo,



de son produit. Depuis le démarrage de l'usine en avril 2022, les échantillons sont envoyés au niveau du LNBTP pour assurer que les résultats,

c'est la norme internationale qui s'applique en ce qui concerne la résistance et la composition.

La Rédaction

Amair's Concept
CONSEILS EN CADEAUX
MANAGEMENT D'ÉVÉNEMENTS
DESIGN D'EMBALLAGES

présente

Plaisir d'offrir...
Foire Aux Cadeaux 8^{ème} Edition
Venez faire le plein de cadeaux

09. 10. 11
DECEMBRE 2022

Hôtel 2 FEVRIER
2 FEVRIER
HOTEL LOMA
09H - 21H

Infoline +228 99 44 84 02 / 90 12 31 48



INSPIRATIONS - LES
MÉTIERS DE PRODUCTION



Avec Coris Money

Transferts
OF

Retraits
Minimum
100F
Maximum
1%

Appellez votre banque au **8283**

SIMPLE & COOL

offre soumise à conditions



CORIS MONEY
Simple et cool !

www.corismoney.com
Disponible gratuitement sur
Google play App Store

par **CORIS BANK**
INTERNATIONAL